

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GRAND VALLAT

COMITÉ SYNDICAL DU 31 MARS 2025

PROCES VERBAL

Date de la convocation :

Le vendredi 21 février 2025

Date et lieu du comité syndical :

Le 31 mars 2025, le Comité Syndical du SIGV dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 12h15- à 4 rue du Bouleau, 13 109 SIMIANE COLLONGUE, sous la présidence de Monsieur Philippe ARDHUIN, puis de Monsieur Richard MALLIÉ et enfin de madame Amapola VENTRON

Présents :

Madame VENTRON Amapola, déléguée du Conseil Municipal de CABRIÈS
Monsieur MALLIÉ Richard, délégué du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR
Monsieur ARDHUIN Philippe, délégué du Conseil Municipal de SIMIANE COLLONGUE
Madame BEGEY Laurence déléguée du Conseil Municipal de CABRIÈS
Monsieur CANAMAS Robert, délégué du Conseil Municipal de SIMIANE COLLONGUE
Monsieur CASSARO Joseph, délégué du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR
Madame LE MEUT Corinne, déléguée du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR,
Madame VALÉRA Dominique, déléguée du Conseil Municipal de SIMIANE COLLONGUE

Pouvoir :

Madame LOUIS Evelyne, déléguée du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR donne pouvoir à Madame LE MEUT Corinne, déléguée du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR,

Absents excusés :

Monsieur PIETRI Mathieu, délégué du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR,

Madame SOUCHON Sylvie déléguée du Conseil Municipal de CABRIÈS

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance Madame Laurence BEGEY, est désignée en qualité de secrétaire par le comité syndical et accepte cette fonction.

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 28 février 2025
- Approbation du compte administratif -Exercice 2024
- Approbation du compte de gestion -Exercice 2024
- Affectation du résultat de l'exercice 2024
- Vote du budget primitif -Exercice 2025
- Approbation des participations des communes -Exercice 2025
- Subvention aux collèges- Exercice 2025
- Subvention aux associations- Exercice 2025

Madame Amapola VENTRON ayant un empêchement en ce début de séance a demandé à Monsieur Philippe ARDHUIN d'assurer la présidence pour la présentation du Compte Administratif 2024 et a ensuite désigné monsieur Richard MALLIE pour poursuivre le comité syndical jusqu'à son arrivée.

Madame la Présidente a ainsi pu prendre la présidence pour la présentation du vote du Budget Primitif 2025.

25.02.06 Approbation du procès-verbal du comité syndical du 12 décembre 2024

Le procès-verbal de la réunion du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat du 28 février 2025 n'appelle aucune observation de la part des membres en présence.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

25.02.07 Approbation du compte administratif -Exercice 2024

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur Philippe ARDHUIN, vice-Président du SIGV, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024 exécuté par Amapola VENTRON, Présidente du SIGV, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENTS			ENSEMBLE		
	DEPENSES ou		RECETTES ou EXCEDENTS *	DEPENSES ou		RECETTES ou EXCEDENTS *	DEPENSES ou		RECETTES ou EXCEDENTS *
	DEFICIT *			DEFICIT *			DEFICIT *		
Résultats reportés	-		190 192,81	-		46 239,92			236 432,73
Opérations de l'exercice	1 277 337,90		1 347 538,47	473 904,12		387 314,25	1 751 242,02		1 734 852,72
TOTAUX	1 277 337,90		1 537 731,28	473 904,12		433 554,17	1 751 242,02		1 971 285,45
Résultats de clôture	-		260 393,38	-		40 349,95	-		220 043,43
Restes à réaliser			-	14 472,69		25 068,44	14 472,69		25 068,44
TOTAUX CUMULES	1 277 337,90		1 537 731,28	488 376,81		458 622,61	1 765 714,71		1 996 353,89
RESULTATS DEFINITIFS	-		260 393,38	29 754,20			-		230 639,18
2° Constate, pour la comptabilité , les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;									
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;									
4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;									

25.02.08 Approbation du compte de gestion - Exercice 2024

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Richard MALLIE, délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2024.

Après s'être fait présenter le budget primitif, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le comptable du SGC d'Aix en Provence accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable du SGC d'Aix en Provence repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé par le comptable du SGC d'Aix en Provence pour l'exercice 2024, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

25.02.09 Affectation du résultat de l'exercice 2024

Monsieur le Président rappelle aux membres du Syndicat qu'il convient de constater au compte administratif la réalité du résultat de l'exercice de l'année précédente : un solde positif ou un besoin de financement.

Précise que ce n'est qu'après avoir consigné la réalité de ce résultat que celui-ci fait l'objet d'une affectation;

Le Comité Syndical a arrêté les comptes de l'exercice 2024 en adoptant le compte Administratif 2024 qui fait apparaître :

-Un résultat d'exécution (Excédent) de la section de fonctionnement de : 260 393.38 €

-Un résultat d'exécution (Déficit) de la section d'investissement de :
40 349.95 €

En prenant en compte les restes à réaliser (dépenses) d'un montant de 14 472.69 € et en prenant en compte les restes à réaliser (recettes) d'un montant de 25 068.44 €, il est donc constaté un résultat final d'investissement (Déficit) de 29 754.20 €.

Le résultat de fonctionnement doit prioritairement être affecté à la couverture du déficit de la section d'investissement, et au cas où il resterait des crédits disponibles, ceux-ci seraient librement affectés par l'organe délibérant.

Il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2024 de la manière suivante :

Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 230 639.18 €

Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 29 754.20 €

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

25.02.10 Vote du budget primitif -Exercice 2025

La Présidente soumet à l'approbation du Syndicat le Budget Primitif de l'exercice 2025.

Le Budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 461 907.27 €

Vu la délibération n°25.01.02 du 28 février 2025, présentant le Rapport d'Orientation Budgétaire- Exercice 2025.

Vu les arbitrages des membres du bureau du COPIL en date du 10 mars 2025,

La répartition des recettes et des dépenses entre les deux sections de fonctionnement et d'investissement se présente comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 651 528.04 €
Dont intérêts des emprunts	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	810 379.23 €
Dont remboursements d'emprunts	
TOTAL EN DEPENSES	2 461 907.27 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 651 528.04 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	810 379.23 €
TOTAL EN RECETTES	2 461 907.27 €

A l'occasion du vote du budget monsieur Christian TANTI, indique qu'il est satisfait de la mutualisation de certains services au sein du SIGV et dans le cadre du service informatique mutualisé souhaiterait que l'on étudie la possibilité de confier la gestion des imprimantes au SIGV avec un contrat d'acquisition maintenance à compter de 2027. Les membres du comité ont donné leur accord pour que le SIGV fasse cette étude de faisabilité fin 2025, début 2026.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

25.02.11 Approbation des participations des communes -Exercice 2025

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Madame Amapola VENTRON, délibérant sur les participations des communes-exercice 2025,

Vu la délibération n°21.05.24 en date du 12 juillet 2021 modifiant les statuts du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat et notamment l’article 7 qui précise la répartition des participations financières des communes,

Vu la nécessité de déduire du montant de la participation de Cabriès, d’une partiede l’emprunt que la ville avait remboursé par anticipation à sa sortie du syndicat en 2017 (36 725.57 euros pour 2025 conformément au document joint à la délibération),

Vu la nécessité de reporter le montant déduit sur les participations des deux autres communes sur la base des taux de répartitions existants avant l’intégration de Cabriès (65 % Bouc Bel Air, Simiane Collongue 35%),

Vu l’arbitrage budgétaire du comité de pilotage en date du 10 mars 2025,

Il est proposé les quotes-parts des communes selon le tableau ci- après :

Commune	Réfaction Cabriès	Montant des participations conformément aux taux de répartition (BBA : 48.56%, Simiane : 18.73%, Cabriès 32.71%)	Montant des participations avec réfaction pour Cabriès
Bouc Bel Air	+ 23 871.62 € (65%)	657 123,14	680 994,76
Simiane-Collongue	+ 12 853.95 € (35%)	253 457,92	266 311,87
Cabriès	- 36 725.57 €	442 637,94	405 912,37
TOTAL		1 353 219	1 353 219

Monsieur Philippe ARDHUIN demande ce que cela représente comme évolution par rapport à 2024. La présidente indique que cela représente 5 % d'augmentation.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

25.02.12 Subvention aux collèges- Exercice 2025

Madame la Présidente informe les membres du Comité Syndical, d'une demande de :

- Madame la Principale du Collège François Mitterrand à Simiane-Collongue
- Madame la Principale du collège Marie Mauron à Cabriès
- Monsieur le Principal du collège Georges Brassens à Bouc Bel Air sollicitant une subvention pour l'aide au financement des voyages en faveur des élèves.

Collège François Mitterrand à Simiane-Collongue

- Voyage à Gréoux les Bains à American-Village pour 50 élèves (voyage linguistique)

Collège Marie Mauron à Cabriès

- Voyage en Espagne pour 30 élèves (15 à Séville sur un projet linguistique et 15 à Cordoue sur projet de développement durable).
- Voyage en Crète pour 25 élèves (voyage culturel)

Collège Georges Brassens à Bouc Bel Air

- Voyage à Paris pour 30 élèves (voyage éducatif)
- Voyage en Espagne pour 39 élèves (à Barcelone voyage linguistique dans le cadre de la classe LCE (Langue, Culture Etrangère)
Après examen des différentes demandes, Madame la Présidente propose le versement d'une subvention plafonnée à 1000 € par établissement.



Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

25.02.13 Subvention aux associations- Exercice 2025

Madame la Présidente expose aux membres du Comité Syndical ;

Dans le cadre de la conduite des actions de la prévention de la délinquance, le syndicat fait appel régulièrement à des associations et organismes aux compétences nécessaires pour mener à bien ces missions.

Madame la Présidente propose donc le versement d'une subvention aux associations ci-dessous :

Associations	Montant
La Source	5 000 €
Ecole des Parents	13 800 €
Total	18 800 €

Madame Corinne LEMEUT demande s'il est possible d'avoir le bilan d'activité 2024 de l'Ecole des Parents. La Présidente indique que le bilan sera remis à l'ensemble des membres du SIGV à la suite du comité.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Le secrétaire de séance

Laurence Béty
SH

Les Présidents de séance

